

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 6 — Bi-mensuel



4 Février 1949

## SOMMAIRE :

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| La F.S.M. au service des travailleurs . . . . . | 2 | La Sécurité Sociale . . . . .                                    | 6 |
| Communiqués du Bureau Confédéral . . . . .      | 3 | Les Etats Généraux de la France laïque ..                        | 7 |
| L'Etat, instrument des grands capitalistes..    | 4 | Préparation de la Journée Internationale<br>des Femmes . . . . . | 7 |
| Commémoration du 12 février 1934 . . . . .      | 5 | Ecole par correspondance . . . . .                               | 7 |
| Le 13 février 1949 . . . . .                    | 5 | Défense de la formation professionnelle<br>accélérée . . . . .   | 8 |
| Belin bénéficie d'un non-lieu . . . . .         | 5 |  |   |
| Qui est Belin ? . . . . .                       | 6 |  |   |

## au service des Travailleurs

UNE menace de scission pèse sur la Fédération Syndicale Mondiale.

Le Bureau exécutif de la F.S.M. a examiné, au cours de sa dernière session (17-21 janvier) une proposition du T.U.C. britannique, tendant :

- 1° à suspendre complètement les activités de la Fédération Syndicale Mondiale, pendant une période indéterminée ;
- 2° à désigner 5 commissaires appartenant aux 5 centrales syndicales les plus importantes, à jour de leurs cotisations syndicales, et dont le rôle serait :
  - a) de gérer les fonds de la F.S.M. ;
  - b) d'examiner en commun et compte tenu de la situation politique mondiale, à quel moment et sur quelles bases il serait possible de reprendre les activités syndicales internationales.

Intervenant dans la discussion, le délégué du C.I.O. américain demanda la dissolution de la F.S.M. et une réunion des trois grands (Conseil Central des Syndicats de l'U.R.S.S., T.U.C. Britannique, C.I.O. Américain) pour jeter les bases d'une nouvelle organisation internationale des travailleurs.

Ne pouvant obtenir un vote sur cette question, la majorité des membres du Bureau exécutif ayant déclaré que seul un Congrès mondial des travailleurs avait la possibilité de suspendre l'activité syndicale internationale, Deakin, Président de la F.S.M. (T.U.C.), Carey, (C.I.O.), Kupers (N.V.V. Hollande) quittèrent la salle de séance. Ils n'ont pas assisté aux débats du Comité Exécutif convoqué par télégrammes et dont la session s'est tenue du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 1949.

Il était possible depuis longtemps, de prévoir cette scission, l'attitude des dirigeants du C.I.O. et du T.U.C. ayant été particulièrement significative. Ils s'étaient opposés depuis un an à toutes les propositions faites par le Secrétaire Général ou par un autre membre du Bureau exécutif, ils avaient refusé l'examen de la situation syndicale en Asie, en Amérique du Sud, dans les pays coloniaux ou

### Numéro 4 du Bulletin

Une erreur typographique nous a fait porter le n° 5 sur le dernier exemplaire du BULLETIN CONFEDERALE, alors qu'il n'y a pas eu de numéro 4.

Pour éviter toute confusion, le présent bulletin porte le n° 6.

les territoires sous mandat. Ils étaient hostiles à toute manifestation de la F.S.M. tendant à garantir les libertés syndicales dans les différents pays du monde où ces libertés sont menacées. Ils n'ont été que les exécutants des ordres de leur gouvernement.

Il y a plus d'un an que les attachés sociaux des ambassades américaines en Europe s'étaient réunis et avaient décidé la mort de la F.S.M., laissant le soin aux dirigeants du C.I.O. de fixer la date qui leur semblerait la plus favorable pour effectuer l'opération. Les Britanniques n'admettaient pas que la F.S.M. puisse avoir une activité qui ne serait pas entièrement favorable aux décisions du Foreign Office et à la politique colonialiste du gouvernement anglais. Les Américains entendaient faire de la F.S.M. un organisme d'action et de propagande en faveur du plan Marshall.

Le retrait de ces organisations de la F.S.M. est incontestablement regrettable, mais il ne lui portera pas un coup mortel. La Fédération Syndicale Mondiale continuera à grouper plus de 60 millions de travailleurs de tous les pays, y compris des Britanniques et des Américains. Les mineurs d'Ecosse ont affirmé à l'unanimité leur attachement à la F.S.M. 21 témoignages analogues sont jusqu'à ce jour parvenus à la F.S.M. de diverses organisations syndicales britanniques. Tout permet de penser qu'il en sera de même aux Etats-Unis d'Amérique.

Si elle perd quelques adhérents, ce qui est regrettable, par contre la F.S.M. sera désormais une organisation bien plus cohérente et bien plus active que par le passé.

La C.G.T. française a exprimé son attachement à l'organisation mondiale des travailleurs et sa volonté de tout mettre en œuvre pour accroître son prestige et développer au maximum ses activités.

Le Comité exécutif de la F.S.M. a mis sur pied un plan de travail très important. Il convient de souligner, en particulier, que les départements professionnels internationaux vont être créés sans retard, ce qui conduira à la réunion de conférences professionnelles internationales en fin mai ou dans le courant du mois de juin 1949.

Le Congrès de la F.S.M. se tiendra du 29 juin au 9 juillet. Ce sera un événement particulièrement important pour le monde des travailleurs. Il conviendra de le populariser au maximum.

Malgré la volonté des dirigeants américains et britanniques, la F.S.M. continue plus active et plus cohérente que jamais.

Alain LE LEAP.

# COMMUNIQUÉS DU BUREAU CONFÉDÉRAL

26 JANVIER 1949

Le Bureau Confédéral s'est réuni le mercredi 26 janvier 1949,

Il a entendu une information sur la résistance des mineurs aux décrets Lacoste, sur les actions de solidarité dans les centres miniers envers les mineurs emprisonnés et pour leur libération.

L'action courageuse des mineurs mérite toute l'admiration de la classe ouvrière. Elle doit être soutenue par tous.

Le Bureau Confédéral adresse aux six mineurs emprisonnés du Puy-de-Dôme qui font la grève de la faim, ses sentiments d'affection et de solidarité.

Ces camarades sont en danger et le gouvernement est responsable de leur situation dramatique.

Le Bureau Confédéral invite tous les travailleurs à organiser partout des actions diverses, des délégations au ministère de la Justice et aux Préfectures, à faire signer des listes de pétition pour sauver nos camarades, obtenir leur libération immédiate et l'amnistie générale pour les mineurs emprisonnés, ainsi que pour tous les militants ouvriers poursuivis pour fait de grève.

Le Bureau Confédéral a également entendu une information de sa délégation reçue par le ministre des Finances.

Il approuve entièrement la réponse de ses représentants à la demande de soutenir l'emprunt.

La C.G.T., ni la classe ouvrière ne peuvent avoir confiance dans les actes d'un gouvernement qui brime les travailleurs ; s'oppose brutalement à leurs revendications ; viole les libertés syndicales ; emprisonne les travailleurs en même temps qu'il fait preuve de bienveillance envers les traîtres et les collaborateurs.

La réponse des syndicats à l'invitation cynique de collaborer à une telle politique sera le renforcement de leur action, la consolidation de l'unité ouvrière pour

imposer les revendications, la libération de nos emprisonnés, le respect des libertés syndicales et démocratiques.

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur la menace de scission qui pèse sur l'unité ouvrière internationale.

Lors du dernier bureau exécutif de la F.S.M. qui s'est tenu à Paris du 17 au 21 janvier, les délégués briannique, américain et hollandais ont demandé la mise en sommeil ou la dissolution de l'organisation syndicale mondiale. Une telle décision ne pouvait être prise que par un congrès mondial des travailleurs. Ne pouvant obtenir un vote sur leur proposition, ces délégués ont quitté la salle de séance. Il est possible de penser qu'ils vont tenter de créer une deuxième internationale syndicale dont le rôle essentiel sera de favoriser l'application du plan Marshall et de lutter contre la F.S.M.

Le Bureau Confédéral flétrit l'attitude de ces délégués qui, à l'heure où dans tous les pays capitalistes du monde les libertés syndicales sont menacées, les militants syndicalistes poursuivis et arrêtés, à l'heure où cyniquement et ouvertement les impérialistes préparent une troisième guerre mondiale, n'hésitent pas à tenter de briser l'unité ouvrière favorisant ainsi les menées réactionnaires contre la classe ouvrière et les attentats contre la vie des peuples.

Il mandate ses délégués au comité exécutif de la F.S.M., qui doit s'ouvrir le 28 janvier, pour préconiser le renforcement de l'unité ouvrière internationale et développer les activités de la F.S.M.

Le Bureau Confédéral appelle ses militants à participer à la préparation de la deuxième session des Etats-généraux de la France Laïque qui doit se tenir à Paris les dimanche 10 et lundi 11 avril prochain.

## 2 FÉVRIER 1949

Le Bureau Confédéral réuni le mercredi 2 février 1949, a examiné à nouveau le problème des salaires et l'action ouvrière qui se développe.

Il a décidé de convoquer la Commission Administrative le Mercredi 9 février à 14 h. 30 avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Le problème des salaires, du chômage et de la défense des libertés ouvrières ;
- 2° La question des loyers ;
- 3° L'activité de la Fédération Syndicale Mondiale.

Le Bureau Confédéral proposera à la Commission Administrative de convoquer le COMITE NATIONAL CONFEDERAL, les 24 et 25 février 1949 pour examiner ces questions.

Le Bureau Confédéral invite les organisations syndicales et les travailleurs à renforcer leur action contre l'augmentation des loyers en continuant dans les entreprises la lutte pour l'octroi d'une indemnité compensatrice et en participant aux actions de masse en faveur de la non application de la loi actuelle.

Le Bureau Confédéral convie toutes ses organisations adhérentes à activer la préparation des manifestations organisées dans toute la France le Dimanche 13 février pour commémorer la victorieuse réaction populaire du 9 février et la grève générale du 12 février 1934.

Le Bureau Confédéral a examiné le projet de statut des entreprises publiques, déposé par le Gouvernement. Il rappelle que la C.G.T. avait collaboré à la préparation du projet Maurice THOREZ et que le Conseil Economique avait approuvé les grandes lignes de ce projet, lequel tendait à assurer, sous le

contrôle de l'Etat, une gestion industrielle et commerciale, d'intérêt général, avec la participation effective des travailleurs.

Le projet du Gouvernement tend au contraire à étatiser la gestion des entreprises publiques, à y introduire systématiquement les hommes des trusts et à accentuer les menaces de liquidation en vue de renforcer leur caractère de bastion de l'opposition capitaliste aux revendications des travailleurs et à l'intérêt général du pays.

Le Bureau Confédéral dénonce le caractère réactionnaire de ce nouveau projet de déformation et de liquidation de l'œuvre sociale de la libération. Il appelle les organisations directement intéressées à accentuer et coordonner leur action d'opposition à un tel projet et les assure de l'appui de toutes les organisations confédérées.

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur les travaux du Comité Exécutif de la F.S.M.

Il approuve entièrement l'activité de ses représentants au Comité Exécutif.

Il exprime sa satisfaction que le Comité Exécutif ait ratifié sa demande de désignation d'Alain LE LEAP comme Vice-Président de la F.S.M.

Il affirme son accord complet avec les décisions du Comité Exécutif de repousser les propositions des dirigeants scissionnistes des syndicats britanniques et du C.I.O. des Etats-Unis tendant à la liquidation de la F.S.M.

Le Bureau Confédéral approuve les décisions du Comité Exécutif de renforcer l'activité de la F.S.M. et affirme la volonté de la C.G.T. de l'aider de toutes ses forces à accomplir sa mission.

# L'Etat, instrument des Grands Capitalistes

Il est important que les dirigeants syndicalistes connaissent le mécanisme par lequel les grands capitalistes utilisent l'appareil d'Etat.

La politique actuelle du gouvernement est assez claire pour que chacun se rende compte de l'hypocrisie des formules redondantes sur « l'Etat au-dessus des classes ».

Depuis déjà longtemps, les collaborateurs et les traîtres ont joui d'une particulière mansuétude. Tels ouvriers d'une entreprise voient un jour avec étonnement revenir leur patron qui avait été condamné à 20 ans de travaux forcés.

Aujourd'hui, l'appareil d'Etat, le gouvernement, jugent possible de ne plus se gêner, de ne point prendre les mêmes précautions d'hier.

Ouvrètement, on accorde un non-lieu à BELIN en même temps que le gouvernement redouble de férocité dans la répression à l'égard des mineurs.

## LES PATRONS SE VANTENT DU SUCCES DE LEURS PRESSIONS

Nous savons bien qu'une telle politique est celle que les grands capitalistes et les organisations patronales exigent.

Mais il est bien de pouvoir mettre sous les yeux des travailleurs les déclarations des patrons eux-mêmes à ce sujet. M. LANFRY est le Président de la Fédération nationale patronale du Bâtiment et des activités annexes.

Au cours d'une réunion du Conseil de cette organisation qui s'est tenue le 4 novembre dernier, il a déclaré entre autres :

« En outre, pour nous permettre de faire face à nos dépenses, les pouvoirs publics nous ont reconnu le droit de prélever une cotisation sur l'ensemble des professionnels et d'intégrer dans nos prix cette cotisation. »

Autrement dit, le gouvernement autorise les patrons à faire payer leurs cotisations syndicales aux consommateurs.

## LE C. N. P. F. COMMANDE EN MAITRE

M. LANFRY poursuit :

« Le C.N.P.F. (centrale patronale), croyez-moi, a pour tout ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux, une action décisive sur le cours des événements et sur les décisions finales. Il est souvent difficile d'exposer le détail de son activité, mais faites-moi confiance quand je vous affirme qu'en définitive, elle se révèle efficace. »

Ce que M. LANFRY estime difficile d'exposer, ce sont les interventions auprès des ministres et des parlementaires.

Les débats à la Chambre ont dévoilé ce que nous savions déjà, que le patronat finance les élections de certains parlementaires.

Un autre représentant patronal, M. LEJEUNE, ne s'en est pas caché. Au cours d'une conférence aux patrons boutonniers, le 15 décembre, il déclarait : « qu'il fallait verser beaucoup d'argent pour soutenir l'action clandestine du C.N.P.F., action très efficace sur les parlementaires et autres organismes dont l'action peut être favorable aux patrons. »

## LE C. N. P. F. A TRAVAILLE DEUX ANS A LA SCISSION F. O.

Le même M. LEJEUNE a déclaré encore :

« Parmi les actions clandestines, il faut noter celle du C.N.P.F. pour provoquer la scission syndicale et créer les syndicats F. O., action qu'il a commencée deux ans avant d'obtenir ce splendide résultat. »

Naturellement, les dirigeants scissionnistes ont essayé de se défendre.

Malheureusement pour eux, au même moment, le vice-président du C.N.P.F., RICART, confirmait par ses actes les déclarations de M. LEJEUNE.

Avant l'élection du Président du Conseil Economique, RICART se faisait le rassembleur des voix pour JOUHAUX.

Comme il redoutait que les délégués de la C.G.A. votent contre le chef scissionniste, RICART fut trouver leur dirigeant et lui dit :

« Il faut voter pour JOUHAUX. Un échec de JOUHAUX serait une victoire de la C.G.T., et il faut empêcher cela. »

Il aurait pu ajouter : un échec de JOUHAUX serait un coup porté au splendide résultat que nous avons obtenu après deux ans d'efforts du C.N.P.F.

## CONTRE TOUT CELA, L'UNITE

Notre congrès a fixé comme une des tâches principales l'UNITE et la liquidation de la scission. L'unité est d'autant plus facile à réaliser que les travailleurs connaissent les manœuvres de leurs ennemis.

Utilisez les faits cités pour vos campagnes d'unité et de recrutement.

# Commémoration du 12 février 1934

Le Bureau Confédéral s'est réuni le vendredi 21 janvier pour préparer la commémoration de la journée du 12 février 1934.

Il rappelle que le 6 février 1934, le fascisme a essayé pour la première fois en France, d'instaurer sa dictature par la force. Grâce à l'unité d'action réalisée à l'initiative du mouvement syndical (C.G.T.-C.G.T.U.) — qui devaient par la suite fusionner et réaliser la C.G.T. unique —, le Peuple français a mis en échec la tentative fasciste.

Le Bureau Confédéral rappelle également que c'est sur la base de cette lutte et de cette unité d'action que l'unité syndicale s'est réalisée et que le Front Populaire s'est constitué.

Quinze années après cette période historique, malgré la défaite militaire du fascisme et le rôle immense joué par le Peuple pour la libération de la France, le gouvernement, par une politique réactionnaire et de répression contre les ouvriers, attente aux libertés démocratiques.

Parce que les travailleurs réduits à la misère défendent le pain de leurs foyers, le Gouvernement les pour-

suit et les emprisonne, alors qu'il tolère, sur l'ensemble du territoire, l'existence de groupes armés ainsi que la preuve en a été faite lors de la manifestation R.P.F. de Grenoble.

La Confédération Générale du Travail est convaincue que l'immense majorité des Français souhaite que notre pays revienne à une politique de progrès et de liberté.

Renouvelant son initiative de février 1934, la C.G.T. décide de convoquer toutes les organisations démocratiques en vue de préparer en commun la commémoration du 15<sup>e</sup> anniversaire du 12 février 1934, sous le signe de la Liberté et de la Paix.

Elle appelle les Unions Départementales de la C.G.T. à préparer dans leurs départements les manifestations de célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire en rassemblant toutes les forces démocratiques.

Le Bureau Confédéral fixe au DIMANCHE 13 FÉVRIER, la date de la célébration de cet anniversaire.

Les organisations démocratiques sont convoquées pour MARDI 25 JANVIER à 18 heures au siège de la C.G.T. en vue de la constitution du Comité de la célébration de l'anniversaire du 12 février.

## Le 13 Février 1949 doit être l'immense rassemblement des Forces Démocratiques

Sur l'initiative de la C.G.T., les organisations ci-dessous se sont réunies en un Comité de la Commémoration du 12 février 1934 et notamment de la grève générale qui arrêta net le fascisme en France :

**C.G.T. - Parti Communiste - Parti Socialiste Unitaire - Radicaux et Résistants de Gauche - Chrétiens Progressistes - Combattants de la Liberté - Front National - Union des Femmes Françaises - Association Républicaine des Anciens Combattants Amis de la Paix - Union de la Jeunesse Républicaine de France - Union des Jeunes Filles de France - F.S.G.T. - F.T.P.F. - Union Nationale des Vieux Travailleurs - Secours Populaire - Familles de Fusillés - Confédération Générale Unifiée de l'Artisanat.**

Le 13 février 1949, tous les Français décidés à défendre les libertés démocratiques sont appelés à se rassembler en de puissantes manifestations.

Un manifeste commun a été rédigé (voir *Le Peuple* n° 236), ainsi qu'une affiche éditée en « Colombier » et en « Double-Colombier » qui expriment le caractère de la manifestation et les principaux mots d'ordre.

Les affiches sont expédiées directement aux U. D. — Les U. D. doivent avoir pris l'initiative de réunir un Comité Départemental de la Commémoration rassemblant les organisations démocratiques ; si ce n'est pas encore fait, se hâter de réaliser (faire appel aux élus républicains et organisations laïques).

— Etablir en commun un programme des manifestations.

— Délégation commune à la Préfecture pour obtenir l'autorisation du rassemblement.

— Faire imprimer des bandes annonçant le lieu et l'heure de la manifestation.

— Faire appel aux organisations participantes pour répartir le collage des affiches et des bandes.

## BELIN BÉNÉFICIE D'UN NON LIEU !

Communiqué du Bureau Confédéral du 27 Janvier 1949

Le Bureau de la C.G.T. élève une vigoureuse protestation contre la décision de la Commission d'Instruction de la Haute Cour faisant bénéficier d'un non-lieu l'ex-Ministre de Pétain, René BELIN, qui fut l'organisateur de la Charte du Travail de Vichy et qui prononça en 1940, la dissolution de la C.G.T. exigée par les envahisseurs.

Ainsi s'exprime une fois de plus, la politique réactionnaire d'un gouvernement qui maintient en prison près d'un millier de mineurs et libère les collaborateurs et vichystes.

Le Bureau de la C.G.T. tient à informer la classe ouvrière qu'il était prévenu que depuis un certain temps, des émissaires officiels de services américains étaient en étroites relations avec René Belin.

Ces mêmes personnages, ainsi qu'Irving Brown, sont en rapport avec d'autres collaborateurs et des muni-chois tels Roy, Froideval, Delmas, etc...

Le Bureau Confédéral établit un rapprochement entre le non lieu en faveur de Belin et les apprécia-

tions formulées par les organisateurs américains de la scission sur l'opération Force Ouvrière qu'ils considéraient comme un échec.

Le Bureau Confédéral sait que des négociations sont en cours en vue de grouper les traîtres à la classe ouvrière dans un même rassemblement qui aurait pour objectif de réaliser ce que n'a pu faire Force Ouvrière.

Ils subiront un nouvel et retentissant échec.

Le Bureau de la C.G.T. invite tous les travailleurs et notamment ceux qui, trompés, se sont laissés entraîner dans la voie de la scission voulue et organisée par le grand patronat, les gouvernants réactionnaires et les milliardaires américains, à répondre à cette insolence par le renforcement de l'unité syndicale à laquelle les convie la C.G.T.

Il les invite également à faire entendre leurs vigoureuses protestations contre cette nouvelle insulte envers les combattants de la clandestinité, morts pour que vive la France et que soient châtiés les traîtres.

# QUI EST BELIN ?

L'homme que le Bureau Confédéral stigmatise dans le communiqué ci-dessus est bien connu des militants syndicaux d'avant-guerre.

Pour nos jeunes camarades, il est bon de donner cependant quelques précisions.

René BELIN est un ancien rédacteur des P.T.T. En 1936, lors de la réalisation de l'unité syndicale, il fut imposé comme secrétaire confédéral par JOUHAUX et ses amis.

Quelques mois à peine après juin 1936, BELIN commençait son travail de désagrégation et fondait un journal *Syndicats* dont l'objectif était de diviser le mouvement syndical français.

A cet organe, financé par les fonds secrets du Ministre Georges BONNET, collaborèrent tous ceux qui devaient se faire, pendant l'occupation, les auxiliaires des nazis: DUMOULIN, FROIDEVAL, ROY, DELMAS, etc...

En 1939, BELIN fut un des plus acharnés à briser l'unité, ce qui lui valut d'être choisi au lendemain de la

défaite en qualité de ministre du Travail.

Poussant la forfaiture jusqu'à ses limites, le 9 novembre 1940, BELIN signait à Vichy le décret de dissolution de la C.G.T.

Après la libération, la Commission Nationale de Reconstitution des organisations syndicales décidait le 18 octobre 1944, l'exclusion à vie de toutes organisations syndicales de René BELIN, avec cette mention : « *Ex-secrétaire de la C.G.T., ministre du Travail de Vichy, a signé en 1940 l'acte de dissolution de la C.G.T. ; principal artisan de la destruction de la liberté syndicale.* »

C'est cet individu que l'on vient de blanchir, sans doute pour l'utiliser encore contre les travailleurs.

En dénonçant BELIN, type même de l'aventurier frauduleusement introduit par la bourgeoisie dans les rangs de la classe ouvrière, nous montrerons la nécessité d'isoler les renégats par l'union toujours plus solide des travailleurs.

## LA SECURITE SOCIALE

La Commission Confédérale de la Sécurité Sociale de la C. G. T., réunie le mercredi 19 janvier, a procédé à un examen de la situation de la Sécurité Sociale dans son ensemble et des dangers qui menacent cette institution.

Contrairement aux affirmations répétées, aux chiffres fantaisistes publiés par certains et aux conclusions qu'ils en tirent, la Commission Confédérale rappelle que le régime actuel de Sécurité Sociale n'est financièrement pas déficitaire du point de vue général, ainsi qu'il le prouve l'encaisse grandissante de la Caisse Nationale (75 milliards le 25 octobre 1948).

La Sécurité Sociale ne connaît de difficultés d'équilibre financier qu'en ce qui concerne les Caisses Primaires et l'assurance maladie. Les causes essentielles des difficultés de l'assurance maladie proviennent :

- 1° de la mauvaise rentrée des cotisations ;
- 2° du déséquilibre entre les salaires et les prix ;
- 3° en particulier de la montée vertigineuse des frais d'hospitalisation.

S'il existe un problème de gestion, ce problème, dont l'incidence sur la situation financière n'est que d'une importance négligeable, se pose sous l'angle de l'amélioration nécessaire du service des prestations aux assurés sociaux.

En effet, c'est à juste titre qu'assurés sociaux et allocataires sont mécontents de la Sécurité Sociale, surtout dans certaines régions, et se plaignent d'attentes trop longues, de trop nombreuses démarches imposant trop de déplacements divers, de dossiers égarés ou incomplets, de contrôle médical mal organisé, de retard dans le paiement des prestations.

La Commission Confédérale tient à préciser une fois de plus que la C.G.T. ne porte pas dans cette situation les responsabilités que certains voudraient rejeter sur ses administrateurs.

Dans les Conseils d'Administration, quoique ayant obtenu aux élections 65 % des suffrages, les Administrateurs de la C.G.T. sont en minorité par le bloc des scissionnistes, du patronat et de ses alliés.

Tout ce monde, sous l'impulsion anti-communiste du Gouvernement, s'occupe davantage de combattre l'influence et les pos-

sibilités des Administrateurs de la C.G.T., que d'assurer un meilleur service des assurés sociaux et allocataires.

C'est ainsi que dans beaucoup de Caisses, les administrateurs Cégétistes ont été éliminés des postes les plus responsables, et que même des directeurs membres de la C.G.T. ont été révoqués ou ont vu leur agrément refusé par l'administration.

Aussi, au lieu de mener la lutte contre la bureaucratie qui gangrène certaines directions et constitue l'obstacle essentiel à vaincre, pour donner satisfaction aux assurés, c'est le personnel et surtout le petit personnel d'exécution, sur lequel on veut s'acharner, par la généralisation des mesures de licenciement effectuées sans souci de l'amélioration nécessaire des organismes et d'un meilleur et plus rapide service des prestations.

La Commission Confédérale estime que toutes les déficiences de gestion de la Sécurité Sociale ne sont pas imputables au petit personnel, mais au développement des conditions bureaucratiques néfastes, favorisées par les complications et incensantes modifications administratives qui freinent ou empêchent les mesures de réorganisation indispensables.

En présence d'une telle situation qui nécessite une prise de position énergique des administrateurs ouvriers au sein des Conseils, la Commission Confédérale décide de mettre au point un programme de réforme et de lutte contre la bureaucratie.

Elle appelle tous les administrateurs de la C.G.T. à se mettre à la disposition des assurés sociaux, à multiplier les permanences de renseignements et de réclamations, les comptes rendus de mandat, à réaliser avec les assurés sociaux, dont ils sont les élus, un véritable travail de masse constant, pour faire front contre les menaces d'Etatisme et de diminution des prestations, pour faire rendre gorge aux pilards de la Sécurité Sociale et pour obtenir une gestion intégrale des Caisses par les seuls représentants élus des assurés sociaux, avec élimination complète des représentants patronaux.

La Commission Confédérale appelle toutes ses Unions Départementales à veiller au fonctionnement régulier des Commissions de Sécurité Sociale, auxquelles doivent activement participer tous les administrateurs de Caisses et qui doivent assurer la liaison de masse avec tous les assurés sociaux.

### Rappel aux Trésoriers

La trésorerie confédérale rappelle :

1° AUX FEDERATIONS : qu'elles doivent faire parvenir avant le 10 du mois les états de timbres fournis aux U.D. pendant le mois précédent.

2° AUX UNIONS DEPARTEMENTALES : qu'elles doivent faire parvenir avant le 10 du mois les états des timbres reçus des Fédérations pendant le mois précédent.

# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FRANCE LAÏQUE

Les 10 et 11 avril prochain se tiendra à Paris la deuxième session des États Généraux de la France Laïque. Étant donné l'importance de cette manifestation, nous vous invitons à la préparer dès à présent avec les organisations départementales d'action laïque.

En effet, la défense de l'école laïque ne saurait être le fait de quelques spécialistes ou des seuls membres de l'enseignement, mais elle doit être l'œuvre des larges masses populaires, avec une large participation des travailleurs.

Dès maintenant, nos unions départementales, unions locales devront participer et contribuer à la création des comités locaux d'action laïque, composés des représentants des organisations qui se réclament de la

laïcité et dont le but sera de soutenir toutes les organisations de caractère laïque, d'intensifier la constitution d'associations de parents d'élèves, et de rassembler les populations afin d'empêcher toute violation de la laïcité.

Ces comités locaux d'action laïque tiendront dans le premier trimestre 1949, de larges assemblées populaires au cours desquelles seront élus les délégués aux assises départementales préparatoires aux seconds États Généraux de la France Laïque.

Les seconds États Généraux de la France Laïque auront à élire le Comité National composé des représentants des grandes organisations défendant la laïcité ainsi que de délégués départementaux.

## Préparation de la Journée Internationale des Femmes (8 mars 1949)

Le Bulletin Confédéral des Femmes de février, qui sera expédié vers le 10, est presque exclusivement réservé à cette question.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des U.D., U.L., syndicats, sections syndicales sur la préparation de cette journée.

Les femmes travailleuses devront établir leurs cahiers de revendications, les déposer auprès des directions, envoyer des délégations pour en discuter. Là où nous n'avons pas de sections de femmes, les responsables syndicaux devront veiller tout particulièrement à aider les travailleuses.

Celles-ci participeront, le 6 mars, avec les organisations démocratiques de leurs localités aux manifestations, défilés...

Des affiches seront adressées à toutes les Unions Départementales pour être réparties dans les syndicats.

Un appel commun à toutes les organisations participantes sera publié dans un prochain numéro du *Peuple*. Il devra être popularisé. Toutes les femmes doivent en avoir connaissance. Signalons l'initiative de l'U.D. de la région parisienne qui a prévu de faire éditer cet appel en un tract, au verso duquel seront portées les revendications particulières à certaines industries.

Du travail effectué par nos militants dépend le succès de cette manifestation qui se déroulera sous le signe de la défense des droits et revendications des femmes, de la lutte pour le triomphe de la démocratie et de la Paix.

## ÉCOLE PAR CORRESPONDANCE

Dans le Bulletin Confédéral N° 1, nous avons attiré l'attention des Fédérations, des U.D. et des Syndicats sur l'ouverture de l'École par correspondance de la C.G.T. ; nous donnions à son sujet toutes les informations utiles.

Nous demandions de populariser le plus possible cette réalisation, or, il semble que le travail n'a pas été suffisamment développé, car le nombre d'inscription est encore notoirement insuffisant. Il faut reconnaître que les organisations syndicales se sont trop souvent bornées à publier un appel dans leur journal.

Par contre, certaines U.D. et Fédérations ont déjà commencé un bon travail dans ce domaine. Nous pouvons, dès à présent, tirer quelques renseignements des méthodes de travail qu'elles ont employées. La Direction de l'U.D. de l'Ariège avait décidé, il y a à peine deux semaines, d'atteindre rapidement le chiffre de cinquante inscriptions à l'école. Elle avait examiné sérieusement la chose, elle n'avait pas jeté ce chiffre au hasard, mais avait tenu compte du nombre de ses militants, de leur tâches, et avait considéré que c'était dans l'immédiat chose fort possible avec les moyens de persuasion et de propagande à sa disposition.

Nous venons de recevoir quatorze inscriptions et nos camarades nous font connaître leur certitude que, sous peu, ils auront atteint et même dépassé leur engagement. Voilà du bon travail.

Une première conclusion s'impose donc :

La réussite repose presque entièrement sur le travail méthodique des directions syndicales.

Il serait bon que nos organisations s'inspirent de cet exemple et de cette méthode, qu'elles ne se contentent pas de poser le problème en général, mais qu'elles se fixent un but précis à atteindre dans un délai donné et qu'elles luttent ensuite pour réaliser ce plan.

Des dirigeants de Fédérations d'industrie, lors de leurs déplacements en province, posent dans leurs réunions le problème de l'éducation. Ils persuadent les militants des syndicats, des sections d'entreprise, ils organisent pratiquement le recrutement. Là aussi de bons résultats.

Ce que font les dirigeants de Fédérations, nos directions d'U.D., d'U.L. et de syndicats peuvent encore plus aisément l'accomplir. Telle est la seconde conclusion que nous pouvons tirer.

Nul doute que si nos directions, toutes nos directions possèdent aussi publiquement le problème de l'éducation, nous avancerions considérablement.

Un des buts principaux que nous devons atteindre c'est que l'ensemble des travailleurs et des militants connaisse notre école. Un grand effort de propagande doit donc être déployé à l'entreprise.

L'U.D. des Bouches-du-Rhône a adressé à tous ses syndicats un modèle de tract à afficher dans les panneaux syndicaux, des permanences et des entreprises, c'est là une excellente initiative.

Pour aider nos directions syndicales, nous avons publié dans le *Peuple* n° 233 et 234, page 5, un texte type. Nous demandons à tous nos syndicats, U.D., U.L. de s'en inspirer pour éditer affichettes et tracts à l'usage de la grande masse des militants et des principales entreprises.

Beaucoup de travail reste à faire et c'est pourquoi il était de notre devoir d'alerter toutes nos organisations syndicales sur ce problème.

Il est certain que si les trois moyens évoqués ici sont appliqués, par centaines et par centaines, les inscriptions pour l'école par correspondance afflueront rapidement. C'est le but que nous nous sommes fixé.

# Défense de la formation professionnelle

Nous vous rappelons le communiqué du Bureau Confédéral du 21 janvier, dénonçant le décret du 11 janvier 1949 (J.O. du 12-1) comme la plus violente des attaques contre les Centres de Formation Professionnelle Accélérée.

Il s'agit :

- 1° dès la fin des stages en cours de *supprimer tous les centres autres, que les centres prioritaires (bâtiment et bois)*.
- 2° de *fixer le nombre maximum des centres prioritaires à 125*, ce qui ne garantit nullement l'existence de ces centres.
- 3° de *supprimer les associations paritaires gestionnaires telles A.F.P.M.O. (Métaux) et A.F.P.O.M. (Bâtiment) et de les remplacer par un organisme unique dépendant du Ministère, c'est la perspective de la liquidation de la F.P.A.*

Le communiqué du Bureau Confédéral situe ces mesures et en indique les conséquences.

« Cette nouvelle attaque contre la Formation Professionnelle Accélérée s'inscrit dans une longue suite de mesures destinées à réduire à néant toute formation professionnelle : réduction massive de crédits, fermeture de centres d'apprentissage et de formation professionnelle accélérée, diminution des salaires des stagiaires, suppression de postes de moniteurs et de professeurs par centaines.

« Une telle politique condamne notre jeunesse à un avenir de manœuvres et prive notre industrie d'ouvriers qualifiés.

« C'est une politique de destruction de l'industrie française, c'est l'application normale du plan Marshall d'asservissement. »

\*\*\*

*Voici la liste des centres touchés immédiatement.* Elle montre l'ampleur de l'attaque présente et les points où l'action doit être menée avec le plus d'intensité.

**Habillement** : Centre de la Couture de Nice ; Centre de la Couture de Cannes ; Centre de la Confection féminine de Villeurbanne ; Centre de la Confection féminine de Notre-Dame-des-Victoires, Paris ; Centre Association ORT, à Montreuil-sous-Bois ; Centre Union Syndicale de l'Habillement, rue Lafayette, Paris.

**Textile** : Centre du Textile de Calais ; Centre Tissage à main, rue de Bourseul, Paris.

**Employés** : Centres de Sténos-dactylos de Nice, de Montpellier, de la place du Commerce à Paris ; Centre des Secrétaires de Lyon.

**Cuir et Peaux** : Centre de la Chaussure de Romans et de Fougère ; Centre de la Cordonnerie de Vesoul-Vaivre (déficients physiques) ; Centre de la Chaussure, rue des Couronnes, Paris.

**Céramique** : Centre de la Céramique de Fontcarrad-Montpellier.

**Bois** : Centre Matières plastiques, rue de Boursel, Paris.

De plus, des sections disparaîtront dans certains centres collectifs :

Comptabilité, Cordonnerie au Centre de Royat (réservé aux diminués physiques).

Comptabilité, Secrétariat, infirmières, couturières, relieurs dans les centres de la ligue des diminués physiques situés à Cornus (Cher), Valence (Drôme), Sarcelles (S.-et-O.), Evian (Hte-Savoie), Beaume-les-Valence (Drôme).

Seront touchées également les sections du textile à la lainière de Roubaix, à la cotonnière de St-Quentin, aux établissements Normant à Romorantin, etc...

\*\*\*

Il s'agit d'organiser la lutte pour l'abrogation du décret. L'action pour la défense des centres a été immé-

## accélérée

diante et doit s'intensifier chaque jour. Car cette défense de la Formation Professionnelle Accélérée est liée à celle du métier pour les jeunes, à la campagne pour notre projet de loi sur la formation professionnelle, elle est inséparable de la lutte contre le chômage et contre la colonisation de notre pays.

Nous vous conseillons, de mener la lutte sur la base des centres, en rassemblant autour d'eux tous les intéressés et la population,

de créer de larges comités de défense de la formation professionnelle (y compris l'apprentissage), là où ils n'existent pas.

*Ces Comités doivent grouper :*

Les professeurs, les apprentis ou stagiaires, les parents, les syndicats ouvriers, les artisans, voire même les patrons intéressés à la formation de main-d'œuvre qualifiée. Les organisations de jeunesse qui ont toutes pris position pour le droit au métier, les municipalités et les élus.

*Déjà des actions ont eu lieu.* Le 17-1, trois centres du Bâtiment et un Centre de l'Habillement de la Région Parisienne ont débrayé. 400 stagiaires et moniteurs sont allés au Ministère du Travail et la délégation reçue au Ministère fit le compte rendu de l'entrevue sur l'Esplanade des Invalides.

Le 28-1-49, un meeting pour l'abrogation du décret a eu lieu pour Epinal et Remiremont, organisé par le Comité de Défense.

Bordeaux prépare une réunion de protestation des travailleurs et employeurs du Bâtiment.

De nombreux débrayages de centres sont à noter dans les Métaux : Bernard Jugault, Philippe-Auguste à Paris, ceux d'Ivry, Argenteuil, Pré-St-Gervais, etc... Dans le Bâtiment : Kellermann à Paris, ceux de Noisy-le-Sec, Persan-Beaumont, Etampes, Issy-les-Moulineaux, Toulon.

Des pétitions, résolutions, adressées au Président du Conseil et aux Ministres du Travail et des Finances, tous trois signataires du décret, parviennent de partout : Cannes, Périgueux, Morlaix, La Roche-sur-Yon, Dunkerque, Douai, Nîmes, Amiens, Tours, Brest, Aurillac, Marseille, Sully-sur-Loire, etc...

L'émotion gagne les milieux patronaux : les bureaux des deux associations paritaires gestionnaires du Bâtiment et des Métaux, patrons et ouvriers (toutes tendances) se sont rendus le 29 janvier à la Présidence du Conseil pour protester.

C'est le moment de mettre à nouveau l'accent sur la mise en pratique des principes essentiels de notre projet de formation professionnelle par la constitution de commissions locales et départementales professionnelles et interprofessionnelles.

Ces diverses formes d'action doivent : empêcher la fermeture des Centres, faire que soit rapporté l'arrêt de mort qui frappe la F.P.A., et marquer un pas en avant dans notre défense du métier, de l'avenir de la jeunesse.

**ATTENTION ! Plus de timbres sur les affiches**

Par décret du 9 décembre 1948, article 221 (Journal Officiel du 1<sup>er</sup> janvier 1949), à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1949, toutes les affiches peuvent être placardées sans aucun timbre fiscal national ou municipal.

